

Le nombre d'accidents de moto en baisse de près de 25% ces 10 dernières années

Pourtant, dans le même temps, le nombre de motards a augmenté de 28% !

Alors que le nombre de motards a augmenté de 28% environ ces 10 dernières années, le nombre d'accidents avec tués et blessés a baissé de... 24% ! La sécurité des motards s'est donc sensiblement améliorée. Autre constat : l'âge moyen du motard impliqué dans un accident a augmenté de 5 ans. La population des motards vieillit donc, sauf à Bruxelles où les deux-roues motorisés sont de plus en plus jeunes. Tels sont les résultats d'une nouvelle analyse statistique que l'institut Vias publie à l'occasion de la journée du motard ce dimanche 25 mars à Bruxelles.

28% de motards en plus, 24% d'accidents en moins

L'an dernier, plus de 475.000 motos étaient immatriculées dans notre pays, soit une hausse de près de 30% ces 10 dernières années. Pourtant, dans le même temps, le nombre d'accidents a baissé de 24%. En moyenne, 3000 accidents sont recensés chaque année, soit 8 par jour. En 2017, le nombre d'accidents a toutefois stagné par rapport à 2016. Bruxelles est la seule région où l'on enregistre une hausse du nombre d'accidents : +20% ces 10 dernières années. Mais plus de 9 motards sur 10 victimes d'un accident (91%) à Bruxelles sont seulement légèrement blessés.

Les accidents de moto 7 fois plus graves en Wallonie qu'à Bruxelles

De tous les usagers de la route, les motards sont impliqués dans les accidents les plus mortels. On recense plus de 28 motards tués par 1000 accidents corporels contre 8 cyclistes, 11 automobilistes et 19 piétons, par exemple. L'absence d'habitacle combinée à la vitesse accentue évidemment la gravité de ces accidents. On note d'importantes différences entre les Régions. En Wallonie, on recense 44 motards tués par 1000 accidents contre 25 en Flandre et 6 à Bruxelles. En Wallonie, les accidents de moto sont donc presque 2 fois plus graves qu'en Flandre et 7 fois plus graves qu'à Bruxelles.

La population des motards vieillit, sauf à Bruxelles

Le public qui roule à moto a tendance à vieillir ces dernières années. En 2005, l'âge moyen du motard impliqué dans un accident était plus ou moins de 35 ans. L'an dernier, c'était plutôt 40 ans. Ce phénomène de vieillissement est surtout perceptible en Flandre et en Wallonie. A Bruxelles, par contre, la tendance s'est inversée depuis 2013. L'âge moyen du motard impliqué dans un accident était alors de 38 ans ; il est aujourd'hui de 35 ans. Au niveau national, plus de la moitié des victimes d'accidents de moto (52%) ont plus de 40 ans. A Bruxelles, c'est seulement 38%. Les victimes y sont donc sensiblement plus jeunes que dans le reste du pays. C'est dû au fait que la moto y est de plus en plus considérée comme une alternative à la voiture en raison des embouteillages, ce qui assure un rajeunissement du public.

Quelques caractéristiques des accidents

Le motard souvent seul impliqué

Plus d'1 accident de moto sur 5 (21%) implique uniquement le motard. En Wallonie, c'est même 1 accident sur 3 (32%). C'est la catégorie d'usagers motorisés la plus souvent impliquée dans des collisions unilatérales. Les motards sont par ailleurs souvent impliqués dans des collisions latérales : dans 38% des accidents, le deux-roues est heurté de côté ou percute le flanc d'un autre véhicule. A Bruxelles, c'est même 48%.

2 accidents sur 3 en dehors des carrefours

Pratiquement 2 accidents sur 3 (65%) ont lieu en dehors de tout carrefour. En Wallonie, ce pourcentage est même de 75%. A Bruxelles, par contre, 1 accident sur 5 (19%) a lieu dans un carrefour réglé par des feux. Au niveau national, ce pourcentage n'est que de 7%.

2 accidents sur 3 en journée pendant la semaine

2 accidents sur 3 (66%) se produisent en journée pendant la semaine. Ce pourcentage est plus élevé à Bruxelles (76%) qu'en Wallonie (58%). C'est dû aux navetteurs qui prennent la moto pour aller travailler. En Wallonie, par contre, un peu plus d'un tiers des accidents (36%) se passent en journée pendant le week-end. Le fait que certains motards fassent régulièrement des sorties récréatives, notamment dans les Ardennes, joue évidemment un rôle. En Flandre (24%) et à Bruxelles (14%), ce pourcentage est nettement moins élevé.

Notons par ailleurs que près de 3 accidents de moto sur 4 (74%) ont lieu entre avril et octobre. Mai et juin sont particulièrement à risque : en Wallonie, 1 accident de moto sur 4 a lieu au cours de ces 2 mois.

Circonstances des accidents

Deux situations d'accidents sont particulièrement fréquentes. Elles représentent à elles seules près de deux tiers des accidents graves:

- *Le motard perd le contrôle (32 % des accidents).* Ce type d'accident se produit généralement sur un trajet difficile, le plus souvent en raison d'un virage serré. Les principales causes d'accidents sont la vitesse excessive, la conduite sous l'influence de l'alcool et le manque d'expérience.
- *Un autre usager ne remarque pas le motard lorsqu'il tourne à gauche ou lorsqu'il s'insère dans un flux de circulation (30 % des accidents).* La cause principale de l'accident est l'inattention de l'autre usager. La vitesse du motard en approche peut constituer un facteur aggravant.

Rôle de l'infrastructure

Dans 7% des accidents graves, un problème lié à l'état de la route a pu jouer un rôle. La fréquence de ces problèmes est toutefois moins importante en comparaison avec des phénomènes comme la vitesse et la conduite sous l'influence de l'alcool.

Conclusion

Pour Bianca Debaets, Secrétaire d'État bruxelloise à la Sécurité routière, « *il est essentiel que la Région bruxelloise soit aussi accueillante et agréable que possible pour les deux-roues motorisés. D'où l'importance de l'organisation de cette 2^e journée bruxelloise du motard, ce dimanche 25 mars. A l'approche de la période propice aux longues balades, une telle journée de sensibilisation est particulièrement utile avant de se remettre en selle, afin de se rappeler des bons réflexes à adopter et de faire les dernières vérifications de la moto. Je suis ravie de pouvoir compter sur la participation de nombreux professionnels qui seront présents pour guider au mieux les motards ou futurs motards.* »

Les 10 règles d'or du motard

- 1) Après la période hivernale, il faut un certain temps avant de se réhabituer à sa moto et de retrouver ses « sensations ». Refaites quelques manœuvres avant de vous lancer.
- 2) Pensez à votre visibilité et privilégiez des vêtements et un casque qui se voient de loin.
- 3) Faites un check-up de votre moto, avec une attention particulière pour les pneus et les freins.
- 4) Avant de prendre la route, vérifiez toujours les conditions météo et adaptez votre comportement en fonction des circonstances.
- 5) Choisissez un casque adéquat. Les visières sombres ou teintées peuvent être utiles quand il y a du soleil, mais elles peuvent aussi nuire à la visibilité en cas de changement brusque de temps.
- 6) Utilisez toujours vos clignotants afin de prévenir les autres usagers de vos intentions.
- 7) Méfiez-vous des pièges : les marquages au sol, les plaques d'égout, les gravillons, etc. sont autant d'éléments insignifiants pour les automobilistes mais dangereux pour les deux-roues.
- 8) Ne vous placez pas à tout à fait à droite de la route. En vous mettant au milieu de votre bande, vous voyez mieux le trafic et vous êtes plus visible.
- 9) Remontez les files avec une prudence de sioux car cette pratique comporte certains dangers.
- 10) Si vous êtes en groupe, laissez les motards les moins expérimentés rouler en tête de groupe. Ils pourront ainsi suivre plus facilement.

Vous trouverez plus d'infos sur la journée du motard à Bruxelles sur <http://www.motorday.brussels/fr/home/>.

Personne de contact

Benoit Godart, porte-parole institut Vias : 0476/24.67.20.

